

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE D'ESCALQUENS

DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER

PA12 – ENGAGEMENT DU LOTISSEUR

Lotissement de 6 lots à usage d'habitation

Maître d'ouvrage

SAS MVN
(Représenté par M. CLARAC Nicolas, M. BES Matthieu, M. DEO Victor)
30 Rue du Languedoc,
31 000 TOULOUSE

Géomètre Expert – Bureau d'études

YANTRIS Géomètres-Experts
142 Rue Bonnat 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 52 62 55



Architecte

C.D.C Architecte
72 Route de Tournefeuille 32270 CUGNAUX
Tél : 05 61 92 60 89



ENGAGEMENT DU LOTISSEUR POUR ATTRIBUER LA PROPRIETE DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS AUX AQUEREURS DES LOTS

Je soussigné Victor DEO, Mathieu BES et Nicolas CLARAC, représentant de la SAS MVN, aménageur des parcelles cadastrées commune d'Escalquens section ZC n°204 et concernés par le projet pour une surface de 4098 m², m'engage en application de l'article R 442-7, complété par l'article R 442-8 du Code de l'Urbanisme :

- D'une part à constituer une Association Syndicale des acquéreurs des lots du lotissement à ESCALQUENS, 34b avenue d'Inginie à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs.
- D'autre part, à provoquer la réunion d'une Assemblée syndicale, dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer à l'organe de l'administration provisoire du premier lot, un organe désigné par cette Assemblée.

Fait à TOULOUSE, le 17/01/2025,

SAS MVN